Session de septembre 2019

QUESTION D'ACTUALITE AU PREFET

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Agnès MARCHAND, conseillère départementale du canton du Meine au Saintois
Vice-présidente déléguée à l'enfance, à la famille, à la santé et au développement social

Accompagnement des jeunes issus de l'ASE

Monsieur le Préfet,

Ma question concernera l'accompagnement des jeunes issus de l'Aide sociale à l'Enfance, et plus particulièrement des mineurs non-accompagnés.

Le récent rapport remis par la députée Brigitte Bourguignon au Premier Ministre et au Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'Enfance « La République doit être une chance pour tous …» nous recommande de penser le dispositif des Mineurs Non Accompagnés dans une logique de réelle protection de l'enfance et d'intégration.

C'est ainsi que nous concevons notre accompagnement des mineurs étrangers en Meurthe-et-Moselle que nous poursuivons au-delà de leur majorité, c'est ainsi que 180 contrats jeunes majeurs sont actuellement déployés pour des ex-MNA.

Cependant, force est de constater l'iniquité territoriale de la prise en charge des jeunes sortants de l'Aide sociale à l'Enfance (MNA ou non). Sans caractère obligatoire, « la mise en place de contrats jeunes majeurs ou leur désaffection procèdent de logiques politiques et non financières », comme le précise d'ailleurs le rapport.

Dans ce contexte, les réflexions portées par la mission parlementaire doivent nous inviter, Monsieur le Préfet, à renforcer notre collaboration, dans un esprit de co-responsabilité Etat/Département et à nous saisir de cette opportunité pour mobiliser les différents acteurs de l'accompagnement des jeunes.

Ces partenariats sont essentiels afin de sécuriser les parcours, et éviter l'effet couperet de la majorité particulièrement pour les jeunes qui ne signeraient pas avec le Département de contrats jeunes majeurs. Concernant les MNA, nous devons travailler à des collaborations plus fines entre CD, DDCS et associations et s'assurer de la bonne articulation des réponses éducatives et administratives apportées aux jeunes que nous avons accompagnés pendant plusieurs mois ou plusieurs années. Il en va de la cohérence de nos actions, et de ce qu'on peut appeler notre investissement social.

Aussi, Monsieur le Préfet, dans la poursuite des actions menées dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, n'y aurait-il pas en Meurthe-et-Moselle une opportunité de partenariat élargi à saisir pour mieux anticiper la prise en charge des jeunes vers leur autonomie. Ne pourrait-on pas travailler dès maintenant à l'instauration d'une commission locale d'accès à l'autonomie et de pré-orientation (CLAAP) ?

Je vous remercie.

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques Baudot - 54035 NANCY Cedex
03 83 94 54 91 | 54agauche.fr